# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 27 juin 2014 Date de la convocation : 23 juin 2014

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés: 15

L'an deux mil quatorze le vingt-sept juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: M. Padiolleau Jean-Luc, M. Bigot Patrick, Mme Morlec Chantal, M. Derogis Philippe, Mme Cambronne-Bobin Isabelle, Mme Cicutti Mireille, M. Galimant Christian, M. Gratteau Cédric, M. Massue Jean-Emmanuel, M. Ménard Mathieu, Mme Roquin Michelle, Mme Bernier Marie,

# Absents:

- M. Adumeau Jean Claude (pouvoir M. Padiolleau Jean-Luc)
- Mme Mauchien Shirley (pouvoir M. Massue Jean-Emmanuel)
- Mme Denis Isabelle (pouvoir Mme Morlec Chantal)

Secrétaire de séance : M. Bigot Patrick

# Ordre du jour :

- 1. Acquisition de la grange de M. Guillard
- 2. Acquisition du terrain de M. Gohier
- 3. Acquisition de la licence IV de Mme Moulinneuf
- 4. Election d'un délégué du CNAS représentant des élus
- 5. Indemnité de conseil au Percepteur
- 6. Demande de subventions : associations « La Loire » et « Saint Martin »
- 7. Horaires ouvertures de la Mairie en période estivale
- 8. Révision des indemnités des élus
- 9. Ratios d'avancement de grade du personnel municipal
- 10. Transformation de poste
- 11. Remplacement Mme Riotteau poste agence postale et dépôts de pains pour congé maternité
- 12. Décision modificative n° 2 budget assainissement
- 13. Décision modificative n° 3 budget communal
- 14. Questions diverses

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ajout à l'ordre du jour de 2 points : décisions modificatives au budget assainissement et au budget commune. Par ailleurs les demandes de subventions seront étudiées ultérieurement quand les dossiers seront complétés par les associations. Monsieur Gratteau aborde néanmoins la demande d'aide financière sollicitée par le comité des fêtes pour le tir du feu d'artifice. En effet à l'occasion des 25 ans de l'association, le comité des fêtes souhaiterait pouvoir offrir aux spectateurs un feu d'artifice plus conséquent que les années antérieures. Cependant le coût s'élève à 3 500€, l'association ne pouvant régler une telle somme sollicite l'aide de la commune. Monsieur Padiolleau explique à M. Gratteau que le contexte économique actuellement difficile ne permet pas à la collectivité d'accéder aux demandes de toutes les associations et qu'un choix devra se faire. L'an passé les frais d'annulation du feu d'artifice compte tenu des intempéries a été supportés par le budget communal.

Les conseillers municipaux acceptent la modification de l'ordre du jour.

## 1 - Acquisition de la grange de M. Guillard

Monsieur le Maire rappelle le projet aux élus : l'atelier communal sera transféré dans la grange libérant ainsi leur local actuel. Ce dernier sera transformé en commerce polyservices. Les travaux consécutifs à ce projet seront gérés par la CCVA, maître d'ouvrage.

La grange est quant à elle, plus adaptée aux besoins des services techniques. Quelques aménagements devront être réalisés avant leur installation.

Les conseillers municipaux approuvent ce projet et autorisent le Maire à signer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre. Madame Cambronne-Bobin, partie prenante dans ce projet, s'abstient.

# 2 - Acquisition du terrain de Monsieur Gohier

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des travaux d'extension de la station d'épuration des Villecoqs. Les frais comprenant l'acquisition, l'indemnité d'éviction, frais notariés s'élèvent à 10 000€.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation du projet.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Guillon a été retenue par la commission d'appel d'offre pour un coût de 165 000€ auquel se rajoutera les frais d'étude, d'acquisition de terrain, de publication et de branchement.

Enfin Monsieur Padiolleau précise que la station d'épuration du Vieux Joué aura besoin d'être remise en état, les économies dégagées par les travaux aux Villecoqs pourraient permettre cette réhabilitation.

#### 3 - Acquisition licence IV

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire pour la commune d'acquérir une licence IV afin de créer un commerce polyservices dans le centre bourg.

Il informe que Madame Moulinneuf, ancienne propriétaire du café bar de Montreuil-en-Touraine, accepte de céder sa licence au prix de 5 000€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, moins l'abstention de Madame Cambronne-Bobin intéressée dans la transaction, décide :

- d'accepter la proposition de Madame Moulinneuf et d'acquérir la licence IV pour la somme de 5000€
- de mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les transactions nécessaires à cette acquisition
- d'imputer cette dépense au budget communal 2014

#### 4 - Délégué au CNAS

La municipalité cotise au CNAS pour les agents de la commune. Ceux-ci sont représentés par un délégué du personnel et un délégué pour le collège des élus. Compte tenu des élections municipales, Il convient de désigner un nouveau représentant du collège des élus.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Cicutti Mireille pour représenter le personnel auprès du CNAS.

#### 5 - Indemnité de conseil au percepteur

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le percepteur, M. Gendre, est amené à conseiller et accompagner la commune dans ses démarches financières et comptables. Une rencontre a d'ailleurs déjà été programmée entre Monsieur le Maire et le Percepteur au cours de laquelle M. Gendre a présenté une analyse financière de la collectivité. Bien que peu endettée, Montreuil en Touraine ne dispose pas d'une capacité d'autofinancement importante. Les bases d'imposition ne sont pas élevées et certaines familles bénéficient d'un abattement fiscal, voté il y a quelques années et dont les motifs sont à réajuster.

Il convient également de diminuer les charges de fonctionnement, entre autre les dépenses d'énergie des bâtiments communaux.en investissant dans des travaux de rénovation. Ces dépenses sont en premier abord élevées mais peuvent bénéficier de subvention et permettent la récupération de la TVA. Pour certains locaux un réaménagement du mobilier ou le changement de certains matériels (radiateurs) peut suffire à réaliser des économies d'énergie.

Le conseil municipal, à 6 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre, décide :

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Gendre Patrice, Receveur municipal.

#### 6 - Demande de subventions : associations « La Loire » et « Saint Martin »

Reporté à une prochaine séance.

### 7 - Horaires d'ouverture de la Mairie en période estivale

M . Padiolleau Jean-Luc, Maire de Montreuil en Touraine, propose aux conseillers municipaux que la Mairie soit fermée le samedi matin du 12 juillet au 23 août inclus afin de tenir compte de la restriction de personnel en raison des congés d'été pendant cette période. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette disposition.

#### 8 - Modification de l'indemnité des élus

Monsieur le Maire propose de modifier le taux de l'indemnité versée aux adjoints. En effet afin de valoriser le travail fourni par ces élus, Monsieur Padiolleau propose un taux à 9 % contre 8,21 % actuellement en vigueur et une diminution du taux appliqué à sa fonction à 26 %.

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints, est fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

A 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal valide cette proposition.

#### 9 - Ratio d'avancement de grade du personnel communal

Le Maire informe l'assemblée que pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %. Monsieur le Maire propose de statuer sur les taux proposés.

Après lecture des tableaux indiquant les différentes modalités d'application des taux de promotions interne, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces dispositions.

Récapitulatif des taux en annexe.

#### 10 - Transformation de poste

Monsieur le Maire expose au conseil que les conditions statutaires d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent à l'agent en poste de bénéficier d'un avancement de grade.

Qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint

administratif principal 2ème classe à raison de 35/35ème et en supprimant le poste d'adjoint administratif 1ère classe.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à raison de 35/35ème
- de supprimer le poste d'adjoint administratif 1ère classe
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

# 11 - Départ en congé maternité de Mme Riotteau Gwendoline

Monsieur Padiolleau Jean-Luc informe les conseillers que Madame Riotteau Gwendoline part en congé maternité à compter du 11 août. Cet agent contractuel est en poste au dépôt de pains et à l'agence postale communale. Il convient en conséquence de pourvoir à son remplacement et propose la candidature de Madame Collignon Mélanie. Madame Collignon est bien connue et a satisfait aux missions qui lui ont été confiées à travers plusieurs contrats dans la collectivité . Le contrat de Madame Collignon cesse le 4 juillet prochain.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Padiolleau les conseillers municipaux acceptent la candidature de Mme Collignon en remplacement de Madame Riotteau.

# 12 - Décision modificative n°2 budget assainissement

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il convient d'apporter les modifications au budget assainissement telles que exposées ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recette	es (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-6156 : Maintenance	0,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	2 400,00 €	0,00€	0,00 €	
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	2 400,00 €	2 400,00 €	0,00€	0,00€	
Total Général	0,00€		0,00 €		0,00€

Il s'agit de régulariser des écritures comptables prescrites par la perception. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.

## 13 - Décision modificative n°3 budget communal

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le tracteur Kubota utilisé par les services techniques pour la tonte nécessite des réparations.

Le coût de la remise en état s'élève à 2 400€ nécessitant le vote de la décision modificative suivante :

Total Général	-43 068,22 €		-43 068,22 €	
Total INVESTISSEMENT	16 534,21 €	0,10 €	26 534,11 €	10 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21562 : Service d'assainissement	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00€	0,00€	10 000,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00€	26 534,11 €	0,00€
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	26 534,11 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )	6 534,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	6 534,21 €	0,00 €	0,00€	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,10 €	0,00 €	0,00 €
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,10 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT	26 634,11 €	100,00 €	26 534,11 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6712 : Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	26 534,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	26 534,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00€	26 534,11 €	0,00€
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	26 534,11 €	0,00
FONCTIONNEMENT				
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	

A l'unanimité le conseil municipal approuve la décision modificative.

#### 14 - Questions diverses

#### • PEDT – réforme du rythme scolaire

Madame Morlec, adjoint en charge des affaires scolaires, présente aux conseillers municipaux les aménagements prévus en conformité avec les nouvelles dispositions législatives. L'emploi du temps mis en place à la rentrée scolaire est ainsi expliqué: Les Temps d'Activités Périscolaires, encadrés par les ATSEM, auront lieu le vendredi après le temps scolaire. Quelques bénévoles proposeront également des activités aux enfants. Madame Morlec précise que selon les estimations 30 à 35 élèves seraient présents en TAP tandis que les enseignants accueilleraient environ 10 élèves en Activités Pédagogiques Complémentaires. Il est à noter que le TAP n'est pas obligatoire, les parents pourront aller chercher leur enfant dès la fin du temps scolaire.

Le mercredi matin, l'école finira à 11 heures 50. Un transport scolaire est prévu afin de ramener les enfants à Neuillé le Lierre. En revanche les enfants inscrits à la cantine seront automatiquement inscrits au centre de loisirs pour l'après midi.

Monsieur Gratteau interpelle Madame Morlec au sujet de la responsabilité des bénévoles encadrant les enfants : Madame Morlec explique que toutes les modalités inscrites au PEDT ont été visées par l'Inspection académique et que l'intervention de bénévoles auprès d'enfants n'était pas contraire aux règles de sécurité en vigueur.

Ces nouvelles dispositions vont générer un surcoût de dépenses : augmentation des frais de transport scolaire, du personnel, de fonctionnement que la collectivité devra absorber.

Madame Morlec précise qu'un comité pilotage composé du Maire, d'elle-même, de Mme Anis Directrice de l'école et d'un représentant de l'APE, se réunira le 1er trimestre. Par ailleurs 2 réunions d'information à destination des parents auront lieu le 30 juin à Neuillé le Lierre et le 1er juillet à Montreuil.

Le prochain conseil municipal est fixé au 29 août l'heure sera définie ultérieurement.

La séance est levée à 21h

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot — 1 <sup>er</sup> Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint
Jean-Claude Adumeau — 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Cédric Gratteau	Jean-Emmanuel Massue
Shirley Mauchien	Mathieu Ménard	Michelle Roquin